



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI  
CENTRE NATIONAL DE FORMATION CONTINUE ET DE  
PROMOTION PROFESSIONNELLE

# LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS

# PRESENTATION DU CNFCPP

- **Création : loi n° 93-12 du 17 février 1993**
- **Forme juridique : EPNA conformément à la loi n°64 du 28 juillet 1997**
- **Effectif : 300**
- **Représentations régionales :**
  - **24 unités régionales**
  - **6 Instituts de Promotion Supérieure du travail (Tunis, Ben Arous, Monastir, Sousse, Sfax et Gabes)**

# MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DU CNFCPP

- Assister les entreprises économiques dans l'élaboration et la réalisation de leurs plans de formation ;
  - Développer la culture de la formation continue auprès des individus et des entreprises ;
  - Gérer les programmes et les instruments de financement de la formation continue ;
  - Concevoir et généraliser les démarches et les méthodologies appropriées à ces domaines ;
-

- Favoriser la promotion professionnelle par l'amélioration du niveau de compétence des travailleurs ;
  - Apporter un soutien au secteur privé des études, de la consultance et de la formation continue ;
  - Développer le partenariat avec les organisations, associations, structures et fédérations professionnelles dans le domaine de la formation continue.
-

**ASSISTANCE ET APPUI  
AUX ENTREPRISES  
ET  
AUX MILIEUX PROFESSIONNELS**



# ASSISTANCE ET CONSEIL AUX ENTREPRISES

- Accompagnement des entreprises dans l'identification de leurs besoins en compétences et en formation, sur la base de leurs orientations et leurs projets,
- Assistance à l'élaboration du plan de formation à partir des besoins en formation identifiés, dans le respect des normes qualité,
- Appui à l'élaboration du processus d'évaluation des actions de formation, notamment la fixation des critères et des indicateurs, l'élaboration des outils y afférents, la réalisation de l'évaluation sur un échantillon représentatif d'actions de formation et l'élaboration du rapport d'évaluation des actions de formation réalisées.

- Assistance à l'implantation et au développement de la fonction formation en entreprise répondant aux exigences de l'approche qualité et des bases de l'ingénierie de la formation,
- Assistance à l'audit du système de formation en entreprise visant à améliorer la rentabilité du processus de la formation continue conformément à la démarche qualité,
- Formation des responsables de formation en entreprises dans le domaine de l'ingénierie de la formation continue pour garantir l'efficacité du système dans l'entreprise,
- Assistance et appui au secteur de la formation et de la consultance à l'échelle nationale et régionale.

**GESTION DES OUTILS DE  
FINANCEMENT DE LA FORMATION  
CONTINUE**

---

# QUELS SONT LES OUTILS DE FINANCEMENT DE LA FC ?

- L'avance sur la TFP
  - Les droits de Tirage
  - L'article 39 du code d'investissement
-

# LA TAXE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- **Définition** : la taxe de formation professionnelle est due mensuellement sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés durant le mois précédent.
  - **Taux** : 2% pour tous les secteurs à l'exception des entreprises exerçant dans les secteurs des industries manufacturières qui sont soumises à la dite taxe au taux de 1%.
-

# L'AVANCE SUR LA TFP

- Un crédit fiscal de 60% de la taxe due au titre de l'année (n-1) de réalisation des actions de formation.
- Un système volontaire permettant aux entreprises d'utiliser directement le montant de l'avance pour régler leurs dépenses en formation.

## **Eligibilité :**

les entreprises assujetties à la TFP et dont le montant de la taxe due au titre de l'année (n-1) de réalisation des actions de formation  $\geq 1000$  D

# ACTIONS DE FORMATION FINANCÉES PAR L'AVANCE

- Formation initiale
    - Apprentissage
    - Formation par alternance
    - Stages pratiques obligatoires
  - Formation continue
  - Etudes et consultations en Formation
  - Salaire du chargé de la formation (3ans)
  - Formation dans les centres intégrés
-

# LES DROITS DE TIRAGE

✓ Droits de tirage Individuels

---

✓ Droits de tirage Collectifs

# LES DROITS DE TIRAGE INDIVIDUELS

Un financement direct de la part de l'Etat au titre des activités de formation réalisées au profit des employés des entreprises privées en contre partie de **leur contribution à la formation initiale**

## Eligibilité :

Entreprises privées dont la TFP due est strictement inférieure à 1000 D

Entreprises privées dont la TFP due >1000 D mais qui n'ont pas adhéré au système de l'avance

Entreprises privées dont la TFP due >1000 D mais qui ont épuisé l'utilisation de l'avance

Entreprises exonérées ou non soumises à la TFP

# ACTIONS DE FORMATION FINANCÉES PAR LES DROITS DE TIRAGE

- Les études et consultations en formation,
  - La formation continue en Tunisie dans un cadre individuel ou collectif,
  - Les actions de validation des acquis de l'expérience : VAE
-

# LES DROITS DE TIRAGE COLLECTIFS

Un financement direct de la part de l'Etat au titre des activités de formation réalisées au profit d'un groupe d'entreprises à travers des conventions entre le CNFCPP et les partenaires professionnels (tels que les Fédérations professionnelles, les URICA, les conseils de l'ordre, ...)

---

# LES DROITS DE TIRAGE COLLECTIFS

À travers cet outil, le CNFCPP a soutenu plusieurs programmes nationaux tels que :

- l'Economie de l'énergie,
- Le programme national de la qualité
- ...

# LES DROITS DE TIRAGE COLLECTIFS

Quelques chiffres :

<b>Année</b>	<b>Programme</b>	<b>nb d'entreprises visées</b>	<b>Montants engagés (MD)</b>
2010	Chauffe-eaux solaires	500	195,5
2010	Maîtrise et économie de l'énergie dans les bâtiments	100	39
2011	Chauffe-eaux solaires	150	58,5
2011	Photovoltaïque	50	104
2013	Chauffe-eaux solaires et Photovoltaïque	170	73
2015	Maîtrise et économie de l'énergie dans les bâtiments	90	29

# ARTICLE 39 DU CODE D'INVESTISSEMENT

Financement des programmes de formation du personnel des entreprises réalisant un investissement technologique en vue de :

- Maîtriser les nouvelles technologies,
  - Améliorer la productivité,
  - Augmenter le taux d'intégration locale.
-

# ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises privées qui réalisent des investissements technologiques appartenant aux secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la pêche ou des services suivants :

- Les services informationnels
- Les services d'études, d'expertise et d'aide
- Les services environnementaux
- La santé
- Les télécommunications
- Le transport
- Les services de recherche et développement
- Les services liés à l'agriculture et à la pêche

**FORMATION CONTINUE AU  
PROFIT DES TRAVAILLEURS**

**PROMOTION PROFESSIONNELLE**

---

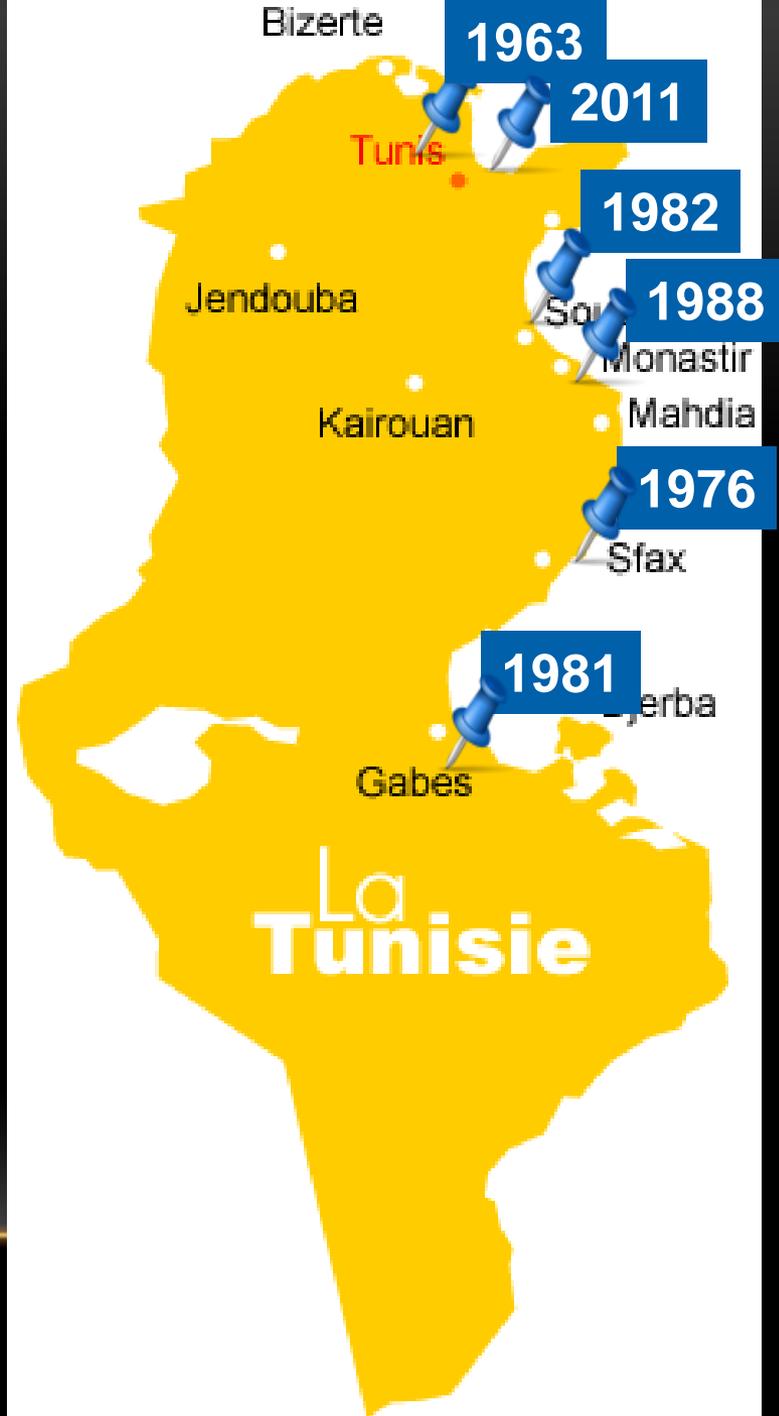
# MISSIONS

- Développer les connaissances et les compétences des travailleurs
- Offrir des possibilités de promotion professionnelle aux travailleurs en leur offrant des diplômes reconnus
- Pourvoir les travailleurs des compétences requises pour l'exercice d'une nouvelle activité professionnelle
- Contribuer à l'intégration des nouvelles technologies de l'information dans le secteur de la formation continue.

# Instituts de Promotion Supérieure du Travail (IPST)

Établissements auxiliaires relevant du CNFCPP :

- IPST de Tunis : créé en 1963
- IPST de Sfax : créé en 1976
- IPST de Gabes : créé en 1981
- IPST de Sousse : créé en 1982
- IPST de Monastir : créé en 1988
- IPST de Ben Arous : créé en 2011

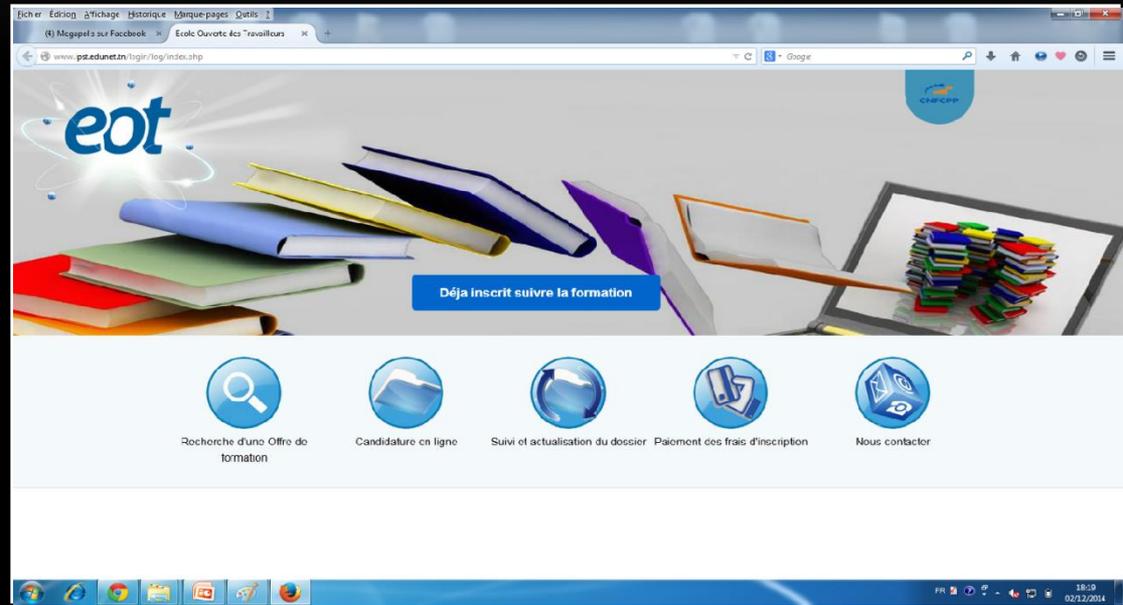


# L'ÉCOLE OUVERTE DES TRAVAILLEURS

Est un dispositif de  
Formation Continue à  
distance

Ce dispositif FAD est du  
type dit « **blended  
learning** »,

[www.eot.edunet.tn](http://www.eot.edunet.tn)



**L'École Ouverte  
des Travailleurs**

**Formation  
Présentielle**

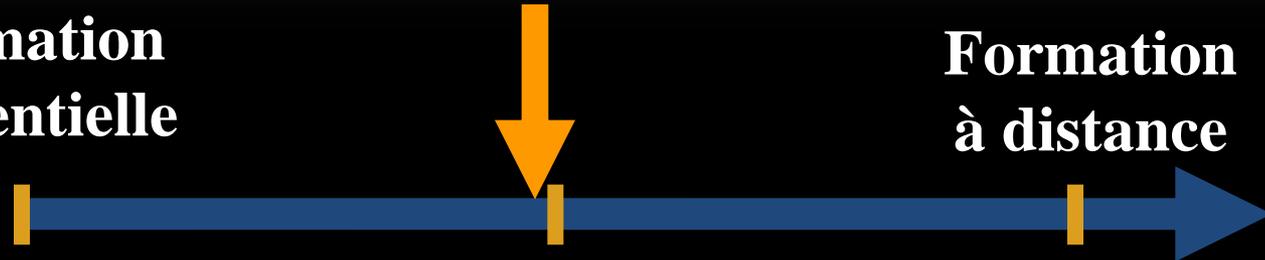
**Formation  
à distance**

**Distantiel  
/  
Présentiel**

0  
%

50  
%

100  
%



# Organisation de la formation continue dans le cadre de conventions :



- Mise en place des plans d'action
- Sensibilisation
- Inscriptions
- Supervision
- Suivi
- Financement

**Offres de formation continue**

Organisation pédagogique  
Contenus pédagogiques  
Tuteurs  
Laboratoires

Evaluation et diplôme  
(mêmes diplômes que la FI)

**Formation continue dans les EES**

**Formation continue dans les CFP**

[www.cnfcpp.tn](http://www.cnfcpp.tn)

---

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**